

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 février 2020

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Approbation des comptes de gestion 2019 (Commune, Lotissement de Jouvence)

Approuvés à l'unanimité.

Comptes administratifs 2019 (Commune, Lotissement de Jouvence)

Approuvés à l'unanimité.

Commune

Section de fonctionnement

Dépenses	229 192.44 €
Recettes	<u>462 353.81 €</u> (dont excédent fin ex 2018 reporté : + 166 399.16 €)
Résultat	+ 233 161.37 €

Section d'investissement

Dépenses	94 758.66 €
Recettes	<u>39 462.51 €</u> (dont excédent fin ex 2018 reporté : + 16 921.49 €)
Résultat	- 55 296.15 €

Résultat global de clôture : + 177 865.22 €

Lotissement de Jouvence

Section de fonctionnement

Dépenses	43 373.40 €
Recettes	<u>43 373.40 €</u>
Résultat	0.00 €

Section d'investissement

Dépenses	43 373.40 €
Recettes	<u>43 373.40 €</u>
Résultat	0.00 €

Résultat global de clôture : 0.00 €

Participation de la commune de Fontaine-Couverte aux charges de fonctionnement de l'école Pierre-Gilles de Gennes sur Seiche –année scolaire 2019/2020

Pour un enfant en élémentaire (387.00 €) et un enfant en maternelle (1 138.00 €), soit 1 525.00 €

Participation aux charges de fonctionnement de l'école Sainte Anne de Rannée (RPI Rannée-Drouges)– Année scolaire 2018/2019-

Pour 3 enfants en élémentaire (3 x 375 €) et un enfant en maternelle (1 x 600.00 €), soit 1 725 €.

Participation aux charges de fonctionnement de l'école Sainte Anne de Rannée (RPI Rannée-Drouges)– Année scolaire 2019/2020-

Pour 2 enfants en élémentaire (2 x 376 €) et un enfant en maternelle (1 x 600.00 €), soit 1 352 €.

Participation de la commune de Fontaine-Couverte aux charges de fonctionnement de l'école Jacques-Yves Cousteau de Cuillé –Année scolaire 2019/2020-

Pour 4 enfants en élémentaire (4 x 278 €) et 3 enfants en maternelle (3x 871), soit 3 725.00 €

Cantine de Ballots : Tarifs 2020

Compte tenu du montant du repas facturé par l'EHPAD de Ballots au 01 janvier 2020 (6.74 €/repas), le conseil municipal décide de réactualiser les tarifs de cantine qui seront facturés aux familles de Fontaine à compter du 01 mars 2020 et fixe à :

- 4.09 € le prix d'un repas pour les élèves réguliers
- 4.47 € le prix d'un repas pour les élèves irréguliers,
- 2.02 € le prix par jour d'accueil d'un enfant au restaurant scolaire de ballots sans fourniture de repas. Si les familles ne sont pas inscrites sur le portail familles de la communauté de communes du pays de Craon, une augmentation de 20 % sera appliquée à ces tarifs.

Vote des subventions 2020

Bénéficiaires	2020 (€)
Musique Saint Baumier	500.00
Club Bon Accueil	155.00
POLLENIZ	190.26
Anciens combattants	65.00
Loisirs et passions	300.00
AFM téléthon 53	75.00
C.A.U.E. de la Mayenne	50.00
UDAF de la Mayenne	120.00
GDON Fontaine	200.00
Secours catholique	50.00
Maison Familiale Rurale Craon	15.00
SPA de la Mayenne (fourrière)	146.85
Chambre des métiers de la Mayenne	30.00
Label Paysage de la Mayenne	50.00
Conseil National des Villes et Villages Fleuris CNVVF	50.00
L'Outil en Main du Pays Guerchais	30.00
Ecole Lefizellier –délibération 2019-25 du 10/04/2019 (classe de neige février 2020 + 1 enfant)	15.00
TOTAL	2 042.11

Le 24 février 2020
Le Maire,